

## MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL—DIVISION DES IMPÔTS

BUREAU DE DISTRICT TORONTO	DATE DE PRÉSENTATION 31 janvier 1967		
NOM DU DÉBITEUR Ivan GORDON		N° DU COMPTE MACHINE COMPTABLE	
DERNIÈRE ADRESSE CONNUE 47, Norc-Ua Blvd Tel-Aviv, Israel			

## ÉTAT DE COMPTE

ANNÉE D'IMPOSITION	DATE DE COTISATION	CLASSE DE REVENUS	MONTANT DE LA RADIATION
1954	25 novembre 1958	Particulier	\$ 2,257.76
1955	25 novembre 1958	"	556.31
1956	6 juillet 1960	"	10,699.58
1957	13 octobre 1959	"	894,246.65
1958	6 juin 1960	"	6,008.71
1959	31 octobre 1961	"	479.27
TOTAL			\$914,248.28

## EXPOSÉ DU CAS ET MOTIF DE LA RADIATION

Le Bureau central avait constaté que des actions sans valeur étaient vendues sur une grande échelle et par les méthodes dites à haute pression en Nouvelle-Écosse. Une enquête spéciale a révélé que ce contribuable était maître d'une douzaine de compagnies minières et plusieurs indices faisaient soupçonner qu'il en détournait frauduleusement des fonds à son profit.

Le sous-ministre ordonna de dresser des cotisations arbitraires pour Gordon et pour la compagnie de valeurs mobilières qu'il dirigeait, Manor Securities Limited. Une demande de paiement fut faite en vertu de la Section 51(2) et un jugement de saisie fut demandé. M. Gordon, qui avait déménagé à

Toronto, fut interrogé par le shérif du comté de York et des représentants du Ministère, mais on ne put en obtenir que de maigres renseignements.

Malgré tous les efforts de recouvrement, nous n'avons pu obtenir aucun paiement ni repérer des biens au Canada, mais nous avons découvert que de fortes sommes avaient été passées à une compagnie de Bahama possédée par le contribuable.

La Gendarmerie a découvert de son côté qu'il avait émigré en Israël avec sa famille au printemps de 1961.

Le dernier rapport d'impôt a été présenté pour l'année d'imposition 1959.